

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE D'AIGUILLON

MISE EN PLACE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Nous avons constaté que notre récente publication Facebook, relative à la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV), a suscité de nombreuses et vives réactions. Il nous semble donc important de rappeler certains éléments essentiels pour mieux comprendre cette évolution.

Le remplacement de la collecte en porte-à-porte par des PAV résulte d'une décision du SMICTOM Lot-Garonne-Baïse, seul compétent en matière de collecte et de traitement des déchets sur notre territoire. La municipalité n'est donc pas à l'origine de cette réorganisation, bien qu'elle participe à sa mise en œuvre sur la commune.

Ces nouvelles modalités répondent à plusieurs objectifs portés par le SMICTOM LGB, et notamment :

- harmoniser le service de collecte sur l'ensemble du territoire ;
- réduire les coûts de façon à limiter les hausses futures de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Nous mesurons pleinement les inquiétudes et les interrogations que soulève le déploiement de ce dispositif. C'est pourquoi nous vous invitons à consulter la foire aux questions disponible sur le site du SMICTOM LGB : www.smictomlgb.fr/faq/. Pour plus d'informations, vous pouvez également vous adresser directement à leurs services par téléphone au 05 53 79 83 30 ou par mail à l'adresse contact@smictomlgb.fr.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre écoute pour vous accompagner au mieux dans cette transition.

La Ville d'Aiguillon

